

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 18
Quorum du vote : 14
Nombre de membres votants : 17
Date de convocation : 11/03/21

**DELIBERATION N°8
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 24 MARS 2021**

GEMAPI Carte 1

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Luc-en-Diois, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Étaient présents :

Conseil Départemental : M. Jacques LADEGAILLERIE

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Agnès FOUILLEUX ; MM. Jacques BONNET ; BROCARD François (suppléant de M. TRON Frédéric) ; Christophe LEMERCIER, Franck MONGE, Jean-Pierre POINT

Communauté des communes du Diois : Mmes Christine AURANGE, Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY ; MM. Pascal BAUDIN, Jean-Luc DUPAIGNE, Gérard PERDRIX

Autre élu présent : M. Alain BONNARD

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Gilbert CHAREYRON, Gérard CROZIER, Francis FAYARD, Jean-Marc PEYRET, Cyrille VALLON

Étaient excusés :

Conseil Départemental : Mmes Catherine AUTAJON, Patricia BRUNEL-MAILLET, Martine CHARMET, Muriel PARET

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Hélène PELAEZ-BACHELIER ; MM. Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; MM. Robert ARNAUD ; Claude AURIAS, Philippe CHAVE, René ESTEOULLE, David GARAYT, Jean SERRET

**OBJET : PROJET DE RÉHABILITATION DU LAC DES FREYDIÈRES
DEMANDE DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Monsieur le Président rappelle que le projet de réhabilitation de l'ancienne gravière des Freydières vise à la fois, par un comblement partiel du plan d'eau, la sécurisation des digues et ouvrages du secteur (seuil des Pues, endiguement d'Allex-Grâne...) et l'amélioration du fonctionnement hydro-morphologique de la Drôme. Ce projet a d'ailleurs été ciblé comme prioritaire dans le cadre de l'Etude PAPI (Egis - 2008) et de l'étude géomorphologique du bassin versant de la Drôme (Artélia - 2014).

La réalisation du projet retenu consensuellement par le comité de pilotage en 2016 est rendu possible grâce à un partenariat avec CNR et aux subventions de l'Agence de l'eau.

Des études réglementaires ont été déposés le 03/12/2020. Ce projet soumis à autorisation environnementale et à déclaration d'Intérêt général doit faire l'objet d'une enquête publique. Une délibération en ce sens a été prise par le Comité syndical le 17 juin 2020 qu'il convient de reprendre, conformément au Code général des collectivités publiques, suite au renouvellement des élus fin 2020.

Le Président rappelle que ce projet fera l'objet, dans les prochains mois, d'une campagne de communication auprès des élus, riverains et usagers concernés.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'UNANIMITE :

- AUTORISE le Président à déposer les dossiers réglementaires et à mener toutes les procédures nécessaires en vue de l'obtention des autorisations réglementaires (Autorisation environnementale, DIG...);
- SOLLICITE la mise à l'enquête publique du projet ;
- AUTORISE le Président à lancer les marchés publics nécessaires ;
- AUTORISE le Président à signer les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMRD,
Gérard CROZIER

